FHF
FÉDÉRATION HOSPITALIÈRE DE FRANCE

Principes fondamentaux du management participatif

LA PROPOSITION DE LA FHF

La Fédération hospitalière de France expose les principes fondamentaux d'un management participatif et engagé. Il s'agit de donner à tous les acteurs l'opportunité de concourir à l'organisation de l'établissement auquel ils appartiennent et à la définition de ses orientations stratégiques. Ces points d'attention peuvent nourrir les travaux relatifs aux projets de gouvernance et de management participatif de l'établissement (art L 6143-2-3).

Partager les valeurs de l'établissement et s'engager dans un management participatif

La définition de valeurs managériales d'établissement, notamment en lien avec celles du service public hospitalier, favorise la diffusion d'une culture managériale collective.

Valoriser la participation dans la démarche projet institutionnelle

La participation, c'est-à-dire sur l'association des acteurs concernés par un projet au processus de décision, est valorisée dans la démarche projet institutionnelle, en particulier lors de l'élaboration de grands projets institutionnels (projet d'établissement, projet immobilier). Cette participation peut être valorisée dans le cadre du développement des démarches autour de l'engagement collectif.

Définir le périmètre et formaliser le poids du processus participatif sur la décision finale

Au préalable du lancement d'un processus participatif, les représentants institutionnels s'engagent à indiquer aux acteurs le poids de leur démarche sur la décision finale, et notamment :

> A qui appartient la décision finale ?

> Quels sont les éléments du projet sur lesquels le processus participatif a vocation à avoir une incidence (choix des équipements achetés, organisation du travail, temporalité de la mise en œuvre du projet...) ?

> Quels sont les éléments du projet sur lesquels le processus participatif n'a pas vocation à avoir une incidence (cadre financier) ?

Choisir les modalités de participation et les expliciter

Toute démarche participative précise :

> Qui peut participer ? Comment sera garantie la représentativité des différents corps de métiers ?

> Comment sont recueillis les avis (entretien, questionnaire, contribution libre...) ?

Le temps de la participation

Les processus participatifs se construisent dans le temps et allongent nécessairement le temps de la décision. L'institution s'engage donc à définir préalablement le cadre temporel du processus participatif.

Transparence du processus participatif

A la suite d'un processus participatif, il est important de rendre compte des résultats du processus participatif aux acteurs associés.

Réaffirmer les rôles respectifs de l'encadrement supérieur et des managers de proximité

La réaffirmation des rôles respectifs de l'encadrement (supérieur et de proximité) est essentielle pour l'émergence d'un collectif managérial solide permettant d'assurer la bonne compréhension de l'information institutionnelle nécessaire à la participation des professionnels. Il est indispensable de déterminer le « qui fait quoi » d'une institution.

Respect et confidentialité des données individuelles recueillies

La confidentialité des données individuelles est essentielle et doit être garantie aux participants. Chacun veille à ne pas trahir les propos et avis reçus dans le cadre du processus participatif.